

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 29430**

Intitulé

Agent de renseignement intérieur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de l'intérieur	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Acteur incontournable du dispositif de la sécurité intérieure, Le veilleur stratégique est en charge du recueil et de l'analyse de l'information dans les domaines des questions institutionnelles, des faits de société, des questions économiques et sociales, des violences en relation avec les dérives urbaines, les violences associées aux manifestations sportives, au suivi des manifestations du communautarisme et du repli identitaire,...

Il doit suivre et anticiper tout phénomène susceptible de troubler ponctuellement ou durablement l'ordre public, il est en capacité de recueillir des renseignements opérationnels susceptibles d'être judiciairisés. Grâce à sa capacité à nouer et gérer des contacts durables dans les thématiques du renseignement, le veilleur stratégique recueille des informations, les analyse et évalue les risques propres à la sécurité intérieure. Il transmet, de manière écrite ou verbale en fonction de l'urgence de la situation, un renseignement élaboré et abouti, ayant une dimension prospective et/ou opérationnelle.

Doté d'un excellent esprit de synthèse, il est en relation permanente avec les représentants de l'État de son ressort de compétence et en lien avec les autres services de la sécurité intérieure, civil ou militaire, dans l'intérêt de la mission.

Les capacités attestées :

- Comprendre et synthétiser les missions posées par le décideur stratégique
- Déterminer et développer une stratégie de recherche de l'information
- Animer un réseau de correspondants locaux
- Maîtriser les techniques de conduite d'un entretien
- Apprécier la pertinence des données recueillies
- Évaluer l'enjeu du renseignement dans le cadre de la sécurité intérieure
- Mettre en perspective une situation, un contexte donné et son évaluation possible
- Rédiger une note d'information en respectant le formalisme professionnel ; l'orthographe et la syntaxe grammaticale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les veilleurs stratégiques ont pour missions principales de recueillir, d'analyser et de diffuser des informations à des fins d'aide à la décision stratégique, tactique et opérationnelle des autorités administratives et judiciaires.

De part leur formation et l'expérience professionnelle acquises, ils peuvent exercer leur activité professionnelle dans les domaines liés au conseil, à l'information économique et stratégique des entreprises (analyste en gestion des risques et menaces au sein des entreprises...), ainsi qu'aux métiers plus ouverts de la sécurité privée (responsable d'entreprise de sécurité privée, détective privé...)

Le titulaire de la certification professionnelle peut exercer ses fonctions dans le secteur privé ou au sein de la fonction publique. Le métier de veilleur stratégique de sécurité intérieure est répertorié dans la classification des métiers de l'État (responsable chargé de la recherche et/ou du renseignement, code REN003)

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Par la voie de la formation :

suivie d'une période probatoire de 18 mois évaluée par l'autorité certifiée

1) Épreuves nationales écrites. A partir d'un thème sociétal imposé, le candidat doit :

a) : Mettre en œuvre une recherche documentaire à partir des outils disponibles (ordinateur, accès à internet et aux réseaux sociaux, un dossier composé d'archives,...).

b) : Rédiger une synthèse documentaire en respectant le formalisme professionnel

c) : Rédiger une note d'information en respectant le formalisme en vigueur durée : trois heures

2) : Questionnaire à réponses courtes. Les réponses devront être argumentées par le candidat (durée : 30 minutes)

Cette épreuve portera sur :

- le domaine d'attribution réservé au renseignement territorial

- des thèmes de culture générale (phénomène religieux, faits de société, organisation administrative et judiciaire de la France,...)

- Les moyens techniques nécessaires au recueil et à la gestion de l'information

- Les techniques de traitement de l'information (gestion des sources documentaires et humaines,...)

-Les techniques de conduite d'un entretien (principes élémentaires de communication, règles de base de la préparation et de la conduite d'un entretien avec des correspondants, comportements à adopter,...)

-La diffusion et la sécurisation du renseignement

3) : Évaluation professionnelle au cours du stage probatoire de 18 mois dans un service chargé du renseignement économique ou stratégique

Elle portera sur les cinq étapes les plus importantes du renseignement ; à savoir :

-Compréhension de la demande, de l'enjeu et du contexte

-Identification des sources pertinentes

-Recherche des informations pertinentes

-Analyse des informations

-Diffusion de l'information

Par la VAE :

-Réalisation d'un dossier de VAE dans lequel le candidat à la certification professionnelle décrit son expérience dans le domaine de la veille stratégique. Pour ce faire, il devra présenter deux missions en dégageant avec précision les actes et compétences professionnelles nécessaires à leur réalisation.

Devront être abordés dans le dossier de validation des acquis de l'expérience professionnelle, les cinq étapes principales suivantes :

-Compréhension de la demande, de l'enjeu et du contexte

-Identification des sources pertinentes

-Recherche des informations pertinentes

-Analyse des informations

-Diffusion de l'information

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Président du jury : Le chef du service central du renseignement territorial de sécurité intérieure ou son représentant Membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification professionnelle : - Un membre du corps préfectoral -Un responsable de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières -Un responsable de la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) -Un représentant de la direction générale de la sécurité intérieure- Un responsable d'une des divisions du renseignement territorial de la DCSP représentant l'autorité délivrant la certification membres du jury représentant les salariés : -Un veilleur stratégique de sécurité intérieure certifié
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Président du jury : Le chef du service central du renseignement territorial de sécurité intérieure ou son représentant Membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification professionnelle : - Un membre du corps préfectoral -Un responsable de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières -Un responsable de la direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) -Un représentant de la direction générale de la sécurité intérieure -Un responsable d'une des divisions du renseignement territorial de la DCSP représentant l'autorité délivrant la certification membres du jury représentant les salariés : -Un veilleur stratégique de sécurité intérieure certifié
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Veilleur stratégique de sécurité intérieure" avec effet au 01 octobre 2013, jusqu'au 03 mars 2022. Autorité responsable : Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et de l'immigration - Direction Générale de la police nationale (DGPN/DRCPN).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur et de l'intitulé de la certification.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Ministère de l'Intérieur/Direction centrale de la sécurité publique, 11 rue Cambacérès, 75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification précédente : Veilleur stratégique de sécurité intérieure